



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
DE LA LEGALITÉ
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**Bureau des Elections et de la Réglementation
EL n° 2023 – 6**

**Arrêté du 05 JUIN 2023 portant désignation des membres de la commission de
contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de
CEYRESTE**

VU le Code Electoral, notamment ses articles L 19 et R7 à R11 ;

VU la loi organique n° 2016-1046 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

VU la loi organique n° 2016-1047 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2022-12 du 14 mars 2022 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de CEYRESTE ;

VU la proposition du Maire de CEYRESTE en date du 16 mai 2023 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

VU le tableau du conseil municipal de la commune de CEYRESTE en date du 20 juillet 2022 ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer dans chaque commune, en 2023 et jusqu'aux prochaines élections générales municipales, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône :

ARRETE

Article premier : l'arrêté précité n° 2022-12 est abrogé.

Article 2 : la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de CEYRESTE est composée comme suit :

Conseillers municipaux	Nom	Prénom
Titulaire	LACOMBLEZ	Bernard
Titulaire	PASTOR	Gaby
Titulaire	RICO	Joëlle
Suppléant	VIVIANI	Marc
Suppléant	FARRIS	Michel
Suppléant	OHANIAN	Marie-Rose

Conseillers municipaux	Nom	Prénom
Titulaire	BIGORNE	Philippe
Titulaire	GUIEU	Christel
Suppléant	CORCIONE	Joël
Suppléant		

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le maire de CEYRESTE sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter de sa publication.

Fait à MARSEILLE, le 05 JUIN 2023
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général


Yvan CORDIER